

DISCUSSION

Cette enquête n'a pas montré de liaison statistique entre la vaccination par un vaccin tétravalent et le syndrome de la mort subite du nourrisson.

Seuls 23 % des cas analysés ont été confirmés par autopsie; il est donc possible que certains décès aient relevé d'une cause passée cliniquement inaperçue. Il n'y a jamais eu d'autres enquêtes cas-témoins réalisées sur la vaccination tétravalente et le syndrome de la mort subite du nourrisson.

En mars 1979, 4 morts subites inexpliquées du nourrisson dans les 24 heures qui ont suivi la vaccination D.T.Coq + polio oral, ont été signalées dans le Tennessee, U.S.A. (1). L'enquête rétrospective menée par le C.D.C. (2) n'a pas établi de relation de cause à effet entre la vaccination et les décès. Ultérieurement, une étude cas-

témoins multicentrique faite aux U.S.A. (3), à partir de cas confirmés par autopsie, n'a pas montré d'augmentation de risque de mort subite inexplicable dans les 24 heures, 7 jours, et 14 jours qui ont suivi une vaccination trivalente.

En conclusion, il n'apparaît pas d'après notre enquête cas-témoins que la vaccination tétravalente augmente le risque du syndrome de la mort subite du nourrisson. Ce résultat, qui est en accord avec les données de la littérature (2) (3), confirme les enquêtes sur les cas cliniques et les contrôles effectués sur les vaccins (4) et n'incite pas à modifier le calendrier vaccinal.

RÉFÉRENCES

1. C.D.C. - D.T.P. - Vaccination and sudden infant deaths. Tennessee, M.M.W.R., 1979, 28, 131-132.

2. BERNIER R., FRANCK J.-A., DONDERO T.-J., et al. - Diphtheria-Tetanus toxoids-Pertussis vaccination, and sudden infant deaths in Tennessee. *The Journal of Pediatrics*, 1982, 101 (3) : 419-21.

3. HOFFMAN J.-H., HUNTER J.-C., EILEEN G. et al. - Sudden infant death syndrome and Diphtheria-Tetanus toxoids-Pertussis. Presentation at the American Pediatric Society Meeting, Washington D.C., May, 1982.

4. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, 1986, n° 24.

Remerciements : Nous remercions très vivement les services de P.M.I. et les médecins inspecteurs départementaux qui ont permis la réalisation de cette enquête.

CALENDRIER VACCINAL

Ce nouveau calendrier vaccinal a été élaboré par la Direction Générale de la Santé, après avis du Comité technique des vaccinations et du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (section prophylaxie des maladies).

Le calendrier vaccinal général est indiqué ci-contre. Les vaccinations liées à des risques professionnels ou particuliers sont mentionnées ci-dessous.

Risques professionnels

Personnels de santé

Vaccinations obligatoires

(personnels soumis à l'article L. 10 du Code de la santé)

Tétanos-polio : tous les 10 ans.

Diphthérie : à l'embauche si la vaccination date de plus de 10 ans.

Typhoïde : à l'embauche, puis tous les 5 ans jusqu'à 35 ans.

B.C.G. si épreuve tuberculinaire négative : jusqu'à 25 ans.

Vaccinations recommandées

Hépatite B : 3 injections à 1 mois d'intervalle, rappel 1 an après, puis tous les 5 ans :

— personnel en contact avec des malades ou avec des prélèvements biologiques ;

— étudiants et élèves des établissements préparant aux professions de santé.

Rubéole : personnel féminin jusqu'à 45 ans avec sérologie préalable.

Autres catégories professionnelles

Vaccinations recommandées

Tétanos : tout individu : tous les 10 ans.

Leptospirose : égoutiers, employés de voirie, gardes-pêche, travailleurs agricoles en particulier des rizières.

Brucellose : personnels de laboratoires, abattoirs, vétérinaires et services vétérinaires, agriculteurs en zone d'endémie.

Rage : services vétérinaires, personnels des laboratoires manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être, équarrisseurs, personnels des fourrées, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnel des abattoirs.

Rubéole : personnel féminin en contact avec les enfants : éducation nationale, crèches... jusqu'à 45 ans avec sérologie préalable.

B.C.G. : personnel travaillant en milieu insalubre ou manipulant des denrées alimentaires jusqu'à 25 ans.

Risques particuliers

Vaccination grippale tous les ans, vaccination pneumococcique tous les 5 ans : insuffisants cardiaques et respiratoires.

Vaccination contre l'hépatite B : insuffisants rénaux, hémophiles, polytransfusés, entourage familial de sujets Ag HBs positif, nouveau-nés de mère Ag HBs positif, partenaires sexuels de sujets Ag HBs positif, sujets ayant des partenaires sexuels multiples, toxicomanes utilisant des drogues parentérales.

Calendrier vaccinal

À partir de 3 mois	Diphthérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 1 ^{re} injection	Le vaccin polio injectable est recommandé, surtout pour les primo vaccinations, en réservant le vaccin polio oral pour des situations particulières . Sauf contre-indication particulière et laissée à l'appréciation du médecin traitant, il est recommandé à partir de 3 mois de pratiquer l' association diphthérie, tétanos, coqueluche, polio.
4 mois	Diphthérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 2 ^e injection	
5 mois	Diphthérie, Tétanos, Coqueluche, Polio 3 ^e injection	
12-15 mois	Rougeole-Rubéole-Oreillons	<p>La vaccination associée rougeole-rubéole-oreillons est recommandée de façon indiscriminée pour les petits garçons et les petites filles. Cette vaccination associée doit aussi être pratiquée chez les enfants plus âgés n'ayant jamais eu ces maladies : l'entrée au jardin d'enfants ou à l'école est une bonne occasion de vacciner éventuellement le même jour que diphthérie, tétanos, polio et/ou le B.C.G.</p> <p>La vaccination contre la rougeole doit être pratiquée plus tôt à partir de 9 mois pour les enfants vivant en collectivité, suivie d'une revaccination 6 mois plus tard en association avec la rubéole et les oreillons. En cas de menace d'épidémie dans une collectivité d'enfants, on peut vacciner tous les sujets supposés réceptifs, de plus de 9 mois; la vaccination immédiate peut être efficace si elle est faite moins de 72 heures après le contact.</p> <p>On peut faire, simultanément, en un site d'injection séparé, le rappel diphthérie, tétanos, coqueluche, polio.</p>
12-18 mois	Diphthérie, Tétanos, Coqueluche, Polio (1 ^{er} rappel)	
5-6 ans	Diphthérie, Tétanos, Polio (2 ^e rappel) Rougeole-Rubéole-Oreillons	La vaccination associée rougeole-rubéole-oreillons est recommandée chez les enfants n'ayant pas encore été vaccinés. Elle peut être injectée simultanément, en un site séparé, au rappel diphthérie, tétanos, polio.
Avant 6 ans	B.C.G.	<p>La vaccination par le B.C.G. doit être pratiquée à l'entrée en collectivité. La vaccination B.C.G. précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risque. L'épreuve tuberculinique doit être pratiquée 3 à 12 mois plus tard.</p>
11-12 ans	Diphthérie, Tétanos, Polio Oreillons pour les garçons non vaccinés et n'ayant pas eu la maladie Rubéole pour toutes les filles, en primo- ou en revaccination Épreuve tuberculinique suivie du B.C.G. en cas de négativité	
16-21 ans	Diphthérie, Tétanos, Polio Rubéole pour les filles non vaccinées Épreuve tuberculinique suivie du B.C.G. en cas de négativité	<p>Vaccination contre la rubéole : chez les jeunes filles, la vaccination peut être proposée lors d'une visite de contraception; elle peut être faite sans sérologie préalable. Le contrôle sérologique postvaccinal n'est pas nécessaire.</p> <p>L'éventualité théorique d'un risque tératogène doit faire éviter une grossesse dans les 2 mois qui suivent la vaccination.</p> <p>Si la sérologie prénatale est négative, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement.</p>
21-60 ans	Tétanos, Polio tous les 10 ans Rubéole pour les femmes non vaccinées jusqu'à 45 ans	
Après 60 ans	Tétanos (primo-vaccination ou rappel) Vaccination grippale annuelle	

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations nécessitant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Un délai minimum de 4 semaines est requis entre chaque injection.

Les vaccinations et leurs dates d'injection doivent être mentionnées sur un carnet de vaccination.

Cas déclarés pour certaines maladies transmissibles

Semaine du 15 au 21 décembre 1986

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1982	Typhoïdes et paratyphoïdes	Shigellose	Méningite à méningocoques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective	RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	POPULATION EN 1982	Typhoïdes et paratyphoïdes	Shigellose	Méningite à méningocoques	Brucellose	Tétanos	Tuberculose	Toxi-infection alimentaire collective
ALSACE	67 - Rhin (Bas-)	915 676	1		1			57		LIMOUSIN	19 - Corrèze	241 448							2
	68 - Rhin (Haut-)	650 372									23 - Creuse	139 968							
	Total	1 566 048	1		1			57			87 - Vienne (Haute-)	355 737							
AQUITAINE	24 - Dordogne	377 356								LORRAINE	Total	737 153							2
	33 - Gironde	1 127 546									54 - Meurt.-et-Mos.	716 846							
	40 - Landes	297 424						1			55 - Meuse	200 101							
	47 - Lot-et-Garonne	298 522						1			57 - Moselle	1 007 189	1						5
	64 - Pyrénées-Atlan.	555 670									88 - Vosges	395 769							
	Total	2 656 518						2			Total	2 319 905	1						5
AUVERGNE	03 - Allier	369 580								MIDI - PYRÉNÉES	09 - Ariège	136 443							
	15 - Cantal	162 838									12 - Aveyron	278 654							2
	43 - Loire (Haute-)	205 895									31 - Garonne (Hte-)	824 501		1					
	63 - Puy-de-Dôme	594 365									32 - Gers	174 154							1
BOURGOGNE	Total	1 332 678									46 - Lot	154 533							
	21 - Côte-d'Or	473 548									65 - Pyrénées (Htes-)	227 922							1
	58 - Nièvre	239 635									81 - Tarn	339 345	1						
	71 - Saône-et-Loire	571 852						1			82 - Tarn-et-Gar.	190 485							
	89 - Yonne	311 019						3			Total	2 326 037	1	1					4
BRETAGNE	Total	1 596 054						4	1	NORD - PAS-DE-CALAIS	59 - Nord	2 520 526							7
	22 - Côtes-du-Nord	538 869									62 - Pas-de-Calais	1 412 413							4
	29 - Finistère	828 364									Total	3 932 939							11
	35 - Ille-et-Vilaine	749 764								NORMANDIE (BASSE-)	14 - Calvados	589 559							2
CENTRE	56 - Morbihan	590 889									50 - Manche	465 948							1
	Total	2 707 886									61 - Orne	295 472							3
	18 - Cher	320 174									Total	1 350 979							
	28 - Eure-et-Loir	362 813						4		NORMANDIE (HAUTE-)	27 - Eure	462 323							1
	36 - Indre	243 191									76 - Seine-Maritime	1 193 039							2
CHAMPAGNE - ARDENNE	37 - Indre-et-Loire	506 097									Total	1 655 362							3
	41 - Loir-et-Cher	296 220						1		PAYS DE LA LOIRE	44 - Loire-Atlant.	995 498							
	45 - Loiret	535 669						4			49 - Maine-et-Loire	675 321							3
	Total	2 264 164						9			53 - Mayenne	271 784							
	08 - Ardennes	332 338									72 - Sarthe	504 768							
CORSE	10 - Aube	289 300						6			85 - Vendée	483 027	2						2
	51 - Marne	543 627									Total	2 930 398	2						8
	52 - Marne (Haute-)	210 670								PICARDIE	02 - Aisne	533 970							4
	Total	1 345 935						8			60 - Oise	661 781							3
	2 B - Corse (Haute-)	127 200									80 - Somme	544 570							
FRANCHE-COMTÉ	2 A - Corse-du-Sud	102 800									Total	1 740 321							7
	Total	230 000								POITOU - CHARENTES	16 - Charente	340 770							1
	25 - Doubs	477 163									17 - Charente-Mar.	513 220	1						1
	39 - Jura	242 925									79 - Sèvres (Deux-)	342 812							1
	70 - Saône (Haute-)	231 962									86 - Vienne	371 428							2
ÎLE-DE-FRANCE	90 - Terr. de Belfort	131 999								PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR	Total	1 568 230	1						4
	Total	1 084 049									04 - Alpes-Hte-Prov.	119 068							
	75 - Paris (Ville)	2 176 243	1		1		23				05 - Alpes (Hautes-)	105 070							1
	77 - Seine-et-Marne	886 918									06 - Alpes-Marit.	881 198							2
	78 - Yvelines	1 196 111						4			13 - B.-du-Rhône	1 724 199	1						13
LANGUEDOC - ROUSSILLON	91 - Essonne	988 306									83 - Var	708 331							
	92 - Hauts-de-Seine	1 387 039						6			84 - Vaucluse	427 343							1
	93 - Seine-St-Denis	1 324 301		1		11					Total	3 965 209	1						16
	94 - Val-de-Marne	1 193 655						11		RHÔNE - ALPES	01 - Ain	418 518							
	95 - Val-d'Oise	920 587									07 - Ardèche	267 970	1						
FRANCE OUTRE-MER	Total	10 073 160	1	1	1		55				26 - Drôme	389 781							
	11 - Aude	280 686									38 - Isère	936 771							
	30 - Gard	530 478									42 - Loire	739 521							
	34 - Hérault	706 499									69 - Rhône	1 445 208							
	48 - Lozère	74 294									73 - Savoie	323 675							
FRANCE OUTRE-MER	66 - Pyrénées-Orient.	334 557									74 - Savoie (Haute-)	494 505							
	Total	1 926 514									Total	5 015 947	1						
	971 - Guadeloupe									FRANCE MÉTROPOLITaine	52 premières semaines de 1986	658	76	841	210	83	10 381	86	
	972 - Martinique										52 premières semaines de 1985	649	112	838	226	126	11 116	69	
	973 - Guyane																		
	974 - Réunion		1					14											

Rédacteur en chef : Dr Elisabeth BOUVET

Rédaction : Drs Jean-Baptiste BRUNET, Bruno HUBERT, Jean PERRIN

Administration : M. André CHAUVIN

Direction générale de la Santé

Sous-direction de la Prévention générale et de l'Environnement

Bureau 1 C : 1, place Fontenoy, 75700 Paris - Tél. : (1) 47 65 25 54

N° CPP : 2015 AD

Les demandes d'abonnement doivent être faites par courrier